

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 5

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **17 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2025****OBJET : D2025-8-3**Décision modificative n°1 au
budget Groupement
d'habitations**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATEL P ; VIEUILLE R**Ont donné procuration** : BERTHELON S à JOUANNET J ; IMARD C à ROUHIER D ; FORESTIER-BRUN F à CORNELIUS M ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à BOURGADE L**Secrétaire de séance** : Murielle MOINARD BOUTENEGRE

En cette fin d'année, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2025 du Groupement d'habitations afin de passer les écritures comptables concernant les travaux en régie effectués par les services techniques au sein des logements de La Pommeraie.

En effet, lors de l'élaboration du budget primitif, nous avons envisagé de réaliser des travaux en régie pour un montant de 15 000 €. Finalement, les travaux en régie pour le Groupement d'habitations, liés à la rénovation d'un appartement, s'élèvent à 18 368,36 €.

Afin de pouvoir les inscrire sur l'exercice 2025, il convient de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement**Recettes**

Chapitre 042

Compte 722 Production immobilisée – immobilisations corporelles + 4000 €

Dépenses

Chapitre 011

Compte 60632 Fournitures non stockées – fournitures petit équipement + 4 000 €

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre 040

Compte 21321 Construction immeubles de rapport + 4000 €

AR Prefecture

016-211600614-20251118-D2025_8_3-DE
Reçu le 19/11/2025

~~Chapitre 21~~

Compte 2111 Terrains nus

- 4000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte cette décision modificative n° 1 sur le budget Groupement d'habitations.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 18 novembre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON